

Décision n°2025-47-tarifs

Décision portant approbation de tarifs du colloque Hackathon 2026_ CENTURI

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Comité d'organisation scientifique CENTURI a présenté une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « Hackathon 2026 » prévu du 5 au 7 juin 2026 à Marseille,

Considérant que cet événement est destiné à une communauté scientifique interdisciplinaire ainsi qu'aux étudiants,

Considérant l'intérêt des thèmes scientifiques abordés,

Considérant enfin que cet événement a une portée internationale attractive et favorise les échanges entre étudiants et scientifiques,

Considérant que ce colloque s'inscrit pleinement dans les missions d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « Hackathon 2026 » organisé par l'Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) – Administration CENTURI.

Ce colloque est prévu du 5 au 7 juin 2026 à Marseille.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	Montant H.T
Comité d'organisation, étudiants des Masters CENTURI (CMB/parcours physique)	Gratuité
Etudiants/ Ingénieurs/ Postdocs	65€ H.T

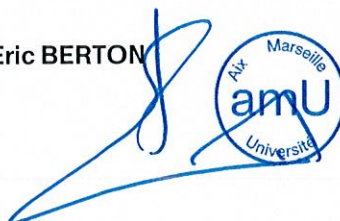
Article 2 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 novembre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **18 NOV. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

18 NOV. 2025